

LE LAVOIR PUBLIC Á TOAMASINA (MADAGASCAR) : ENJEUX AUTOUR D'UN ESPACE Á MULTIPLES FONCTIONS

Soamarina Landitiana MIAKATRA

Géographe

Université de Toamasina

Elisé ASINOME

Historien urbaniste

Université d'Antananarivo

Résumé :

Les lavoirs publics permettent la desserte collective des ménages non branchés au service d'eau en réseau. La ville de Toamasina à Madagascar compte 14 lavoirs publics fonctionnels pour les 138 *fokontany* (quartiers) de la commune urbaine. Ils sont fortement fréquentés par de nombreux ménages et des professionnelles du lavage. Les lavoirs constituent des lieux de passage et de rassemblement à l'usage de tous. Si d'une part les usagers les voient comme un lieu public privilégié pour tisser des liens sociaux, d'autres les considèrent comme vecteurs d'inégalités socio-spatiales. Cet article s'intéresse au fonctionnement des lavoirs publics et aux liens sociaux qu'ils créent, en particulier entre le groupe des lavandières et les usagers.

Mots clés : lavoir public, accès à l'eau, liens sociaux, inégalités, Toamasina

Depuis quelques années, l'approvisionnement en eau et les difficultés d'assainissement des quartiers défavorisés dans les villes du Sud mobilisent la communauté internationale et ressurgissent régulièrement au cœur de l'actualité politique et scientifique.

Toutefois, les lavoirs publics, définis comme bâtiment où l'on lave le linge, bien qu'alimentés par le réseau, n'ont suscité que très peu d'études. Ces ouvrages permettent la desserte collective en eau des ménages non branchés au réseau public et viennent compléter les pompes collectives et le branchement individuel qui demeure l'apanage d'une minorité. A Toamasina¹, sur la côte est de Madagascar, le taux de desserte en eau potable reste faible : seulement 36% des ménages y ont accès bien que les ressources en eau soient pourtant abondantes (l'utilisation de l'eau souterraine étant prédominante). Seulement 14% des ménages sont branchés au réseau d'eau de la

¹ Toamasina compte 200 000 habitants répartis dans les cinq arrondissements *firaisana* de la commune. Ces arrondissements regroupent 138 quartiers (*fokontany*). Le port en eau profonde, les activités industrielles et touristiques en font une métropole active économiquement.

Jirama². Les 22% supplémentaires fréquentent les points d'eau collectifs alimentés par le réseau : borne-fontaine, lavoir public, bloc douche-WC.

L'équipement en lavoirs publics des quartiers défavorisés relève d'une double préoccupation : celle de l'hygiène publique et celle de la pénurie d'infrastructure de réseau d'eau en milieu urbain. La construction ou la réhabilitation³ des lavoirs est synonyme d'amélioration des conditions de vie quotidienne, notamment pour les femmes qui ne vont plus sur les bords des rivières pour y faire la lessive.

Aude Farinetti⁴ dans une étude sur la gestion des fontaines publiques et des lavoirs à Lyon constate qu'en France « ces ouvrages ont accompagné l'histoire du développement urbain et que la deuxième moitié du XX^{ème} siècle marque la généralisation de l'accès à l'eau à domicile et ôte à ces édifices leur caractère de monuments utilitaires, leur proximité avec l'habitant ». Avec l'évolution de la technologie, les lavoirs sont remplacés progressivement par la machine à laver installée dans l'habitation même. Ainsi, les lavoirs publics revêtent dans les pays développés une dimension esthétique et artistique qui renvoie au passé. Il n'en est rien dans les villes du Sud où ils gardent aujourd'hui encore leur fonction utilitaire d'origine et sont en plus des lieux de rencontre, de bavardage qui font d'eux le siège d'une intense vie sociale.

Cet article évoque la problématique de l'usage d'une infrastructure urbaine dans les villes en développement. Il s'agit d'analyser le fonctionnement d'un service public d'hygiène et d'assainissement pour une ville côtière malgache, Toamasina. Le lavoir public constitue ici un objet d'études afin d'évoquer la question liée à l'usage et l'exploitation par la population de l'équipement de la ville, notamment le groupe de professionnel de lavage, les lavandières. Dans les quartiers défavorisés, les lavoirs publics constituent un pôle d'attraction incontournable.

Les travaux menés par Marie de Cornulier⁵ renseignent sur les modes de gestion des points d'eau collectifs à Toamasina. L'étude entreprise par Abdou Mohamed⁶ sur les lavoirs publics et leurs impacts dans la commune urbaine de Toamasina apporte une analyse sur leur état et s'intéresse sur les moyens à mettre en œuvre pour leur pérennisation et leur fonctionnement.

Ainsi, à travers des entretiens auprès des usagers, l'article présente le lavoir public comme étant un espace à multiples fonctions et les lavandiers comme étant des petits entrepreneurs de l'informel urbain. Cette contribution cherche à examiner la représentation sociale du lavoir public et analyser les nouveaux rapports sociaux générés par l'espace et entretenus par les usagers même du service de lavoir.

Pour ce faire, la méthode privilégie la réalisation d'entretiens semi-directifs⁷

² La JIRAMA ou *Jiro sy Rano Malagasy* est la société qui gère la production et la distribution d'eau et d'électricité dans les principales villes de Madagascar.

³ Un vaste programme de construction et de réhabilitation d'infrastructures en eau : borne-fontaine, lavoir public, bloc douche-WC a été financé conjointement par le gouvernement malgache et la coopération française dans les années 1995-2001 dans le cadre du programme P.A.I.Q. (Programme d'Appui aux Initiatives des Quartiers). La ville de Toamasina a bénéficié de la deuxième phase du programme 1998-2001 (voir PAIQ II, « Dossiers socio économiques des quartiers d'Ambohitafy »). Le SEECALINE a également contribué à la réhabilitation de quelques bornes fontaines dans le quartier d'Androranga.

⁴ A. FARINETTI, *L'eau domaniale. La gestion des fontaines publiques et des lavoirs à Lyon*, Mémoire de DEA, Université de Lyon 3, 1999. p. 6.

⁵ Marie DE CORNULIER, *L'eau à Toamasina : approvisionnement en eau et assainissement*, Mémoire de maîtrise, IGARUN, Université de Nantes. 2002.164 p.

⁶ Mohamed ABDU, *Les lavoirs publics et leurs impacts : cas de la commune urbaine de Toamasina*, Mémoire de maîtrise en développement social, 2007, 122 p.

⁷ Ces entretiens ont été réalisés entre janvier 2007 et mai 2008 dans la commune urbaine de Toamasina. 27

destinés aux usagers directs ou indirects des lavoirs localisés dans les quartiers d’Ampasimazava, Ambohijafy, Androranga, Anjoma. Ces entretiens portent principalement sur le fonctionnement des lavoirs, les liens sociaux qui s’y créent, leur représentation sociale.

I) LES LAVOIRS PUBLICS A TOAMASINA : LA GOUVERNANCE LOCALE D’UN SERVICE PUBLIC D’EAU

A. Etat des lieux

Les lavoirs publics de Toamasina ont fait leur première apparition au début des années 1940 sur l’initiative de l’administration coloniale. Cette entreprise répond à deux préoccupations majeures : l’hygiène et le problème du manque d’eau salubre dans les quartiers indigènes à croissance urbaine relativement rapide⁸. Après l’Indépendance de Madagascar, cette politique s’est poursuivie et a permis la construction de nouveaux lavoirs.

La ville de Toamasina compte actuellement 14 lavoirs publics fonctionnels répartis dans 138 *fokontany*. Une forte concentration de ces ouvrages est constatée dans les quartiers réguliers, notamment à Ambodimanga. Cette répartition est plutôt paradoxale car elle ne profite pas aux quartiers irréguliers qui accueillent pourtant près de la moitié de la population : Ankirihiry, Tanambao V et Morarano.

Arrondissements (<i>Firaisana</i>)	Population 2006	% population 2006	Superficie (ha)	Densité Hab/ha	Borne Fontaine (2007)		Lavoir public (2007)		Bloc douche-WC (2007)	
					actif	inactif	actif	inactif	actif	inactif
Ambodimanga	27 256	13%	397	68	16	5	5	1	3	0
Anjoma	31 353	15%	355	88	25	4	3	1	1	0
Ankirihiry	57 888	28%	1088	53	67	16	3	3	0	0
Morarano	48 436	23%	787	61	31	17	1	6	0	0
Tanambao V	44 862	21%	183	245	32	7	2	3	0	0
Total	209 795	100 %	2800	74	171	49	14	14	4	0

Source : Instat, Jirama Toamasina et nos propres calculs, 2007.

Tableau 1 : Répartition des points d’eau collectifs dans la commune urbaine de Toamasina

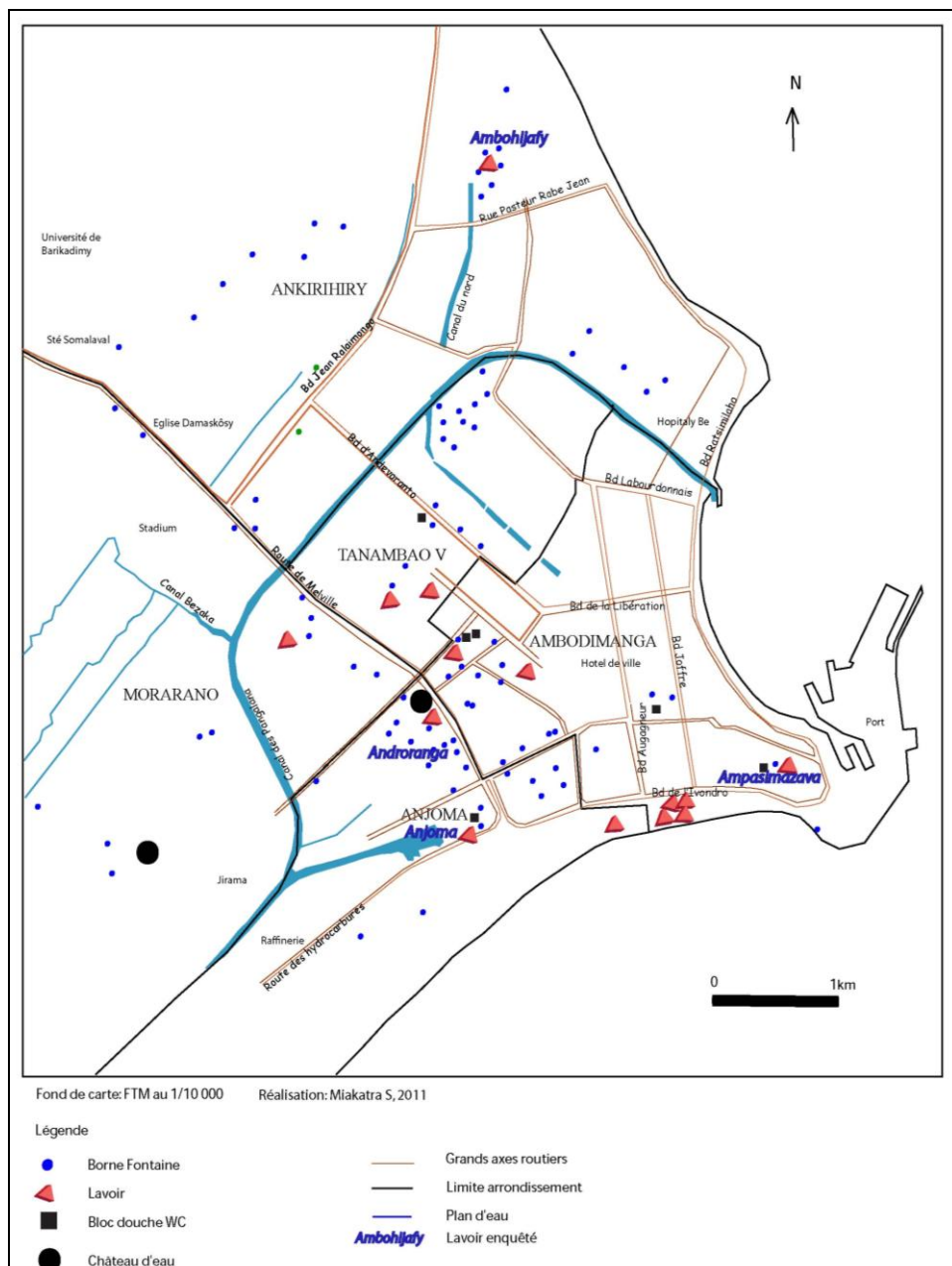
D’après ce tableau, le rapport serait d’un lavoir actif pour 15 000 habitants. Le nombre important de lavoirs hors d’usage ne fait qu’accentuer les contrastes entre les quartiers. La situation est la plus saisissante est celle de Morarano où un seul lavoir fonctionne et où aucun bloc douche WC n’a été installé alors que le *firaisana* a fait l’objet d’une intervention d’urgence lors de la lutte contre la propagation de l’épidémie de choléra en 2000.

Pour la plupart construits dans les années 1980 par les autorités publiques, puis délaissés ou fermés faute d’entretien, la réhabilitation de ces équipements, vers la fin des années 1990, a été assortie d’une condition : la gestion et l’entretien sont transférés

personnes ont été interrogées. Ce sont des lavandières et des gens qui font appel à leur service, des responsables de lavoir, des responsables municipaux et de la JIRAMA, des ménages usagers des lavoirs à Toamasina ainsi que quelques O.N.G. œuvrant dans le domaine de l’eau dans la commune ont fourni des informations sur la gestion des lavoirs publics. Les données cartographiques ont été fournies par le service technique de la Commune urbaine de Toamasina (Voir REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, 2004. *Plan d’urbanisme directeur. Commune urbaine de Toamasina*. 112 p.)

⁸ Faranirina RAJAONAH, « Usages et usagers de l’eau à Toamasina pendant la période coloniale (1896-1960) » in C. CHANSON-JABEUR, C. COQUERY VIDROVICHT, O. GOERG, *Politiques d’équipement et services urbains dans les villes du sud. Etude comparée*, Paris, L’Harmattan, 2004, p. 171-198.

aux usagers, regroupés en associations qui mettent en place un comité de gestion du lavoir. Ce transfert de gestion est l'aspect le plus novateur de la nouvelle politique de l'eau malgache⁹ qui, sous la pression des bailleurs de fonds, entend appliquer un système payant à tous les points d'eau collectifs sur le territoire malgache.



⁹ La loi n°98 029 portant « Code de l'eau » stipule que le service d'eau des pompes publiques est désormais payant pour atteindre les objectifs de recouvrement des coûts (REPUBLIQUE DE MADAGASCAR. Loi n° 98-029 du 20 Janvier 1999 portant « Code de l'eau ». 18 p.

Les lavoirs marquent la reconnaissance d'un quartier et de ses habitants par les pouvoirs publics. En effet, les quartiers irréguliers ne figurent pas sur le plan directeur des municipalités. Ils ne bénéficient donc pas de projets d'équipement urbain, ce qui rend vulnérables les habitants. Mais vu l'ampleur des dégâts causés par le manque d'eau potable et d'infrastructures adéquates, pour des raisons politiques (clientélisme) et sous la pression des bailleurs de fonds, l'on s'intéresse de plus en plus aux quartiers pauvres¹⁰. La remise en état de certaines infrastructures rentre en effet dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des habitants et à la promotion de l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement des citoyens.

Du point de vue technique, l'architecture des lavoirs doit tenir compte de l'aspect de commodité pour les usagers. C'est ainsi qu'à Toamasina les bassins sont compartimentés en cuves à eau, d'une capacité de 150 litres afin de rationaliser la consommation. L'augmentation du nombre de robinets permet d'avoir de l'eau assez rapidement. Pour certains lavoirs, la mise à disposition des plans de travail améliore la capacité d'accueil et rend moins difficile la lessive. D'après les enquêtes, le temps d'attente pour avoir une place s'est nettement amélioré. Il est donc passé de 4 heures en moyenne à 1 heure 30.

B. L'émergence d'un acteur collectif : les usagers et la gestion des lavoirs

Dans les années 1990 les réformes du secteur de l'eau, engagées par le gouvernement malgache, reposent essentiellement sur la décentralisation des services et les principes du recouvrement des coûts par les usagers. De là l'idée d'une participation des bénéficiaires de la conception à la réalisation et à la gestion des infrastructures ou de services publics survient après l'échec de la politique économique de l'ajustement structurel dans les pays en développement.

Les habitants des quartiers cibles des projets sont mobilisés pour participer à la gestion et à l'exploitation des lavoirs. Les usagers s'organisent afin d'établir des règlements sur l'utilisation des bâtiments, d'assurer le bon fonctionnement du service de l'eau et de prendre des décisions conséquentes sur la tarification du service, la gestion et la maintenance des infrastructures. Par ailleurs, cette organisation vise à jouer le rôle d'interface, au profit des usagers, dans les démarches auprès des autorités municipales ou des bailleurs.

Les structures de gestion des lavoirs sont plus ou moins encadrées par la municipalité qui en qualité de maître d'ouvrage, tente de pérenniser le service dans les quartiers défavorisés. Les structures de gestion peuvent également être mises en place par la propre initiative des habitants ou des bénéficiaires de l'ouvrage. Elles souscrivent un abonnement auprès de la JIRAMA et donc paient directement leur facture d'eau à l'opérateur. Un comité de gestion est mis en place au sein même de ces structures. Il est généralement composé d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire et d'un responsable de lavoir qui en assure le bon fonctionnement.

C. Mode de fonctionnement des lavoirs

L'accès au service des lavoirs étant payant¹¹, le prix varie d'un lavoir à l'autre.

¹⁰ Selon J.-M. WACHSBERGER (*Les quartiers pauvres à Antananarivo : enfermement ou support ?* DT/2006-05. DIAL. 21p.), les quartiers pauvres sont « un agrégat concentré de tous les maux urbains : menace d'inondation pendant les saisons des pluies, entassements humains, quasi absence d'accès à l'eau courante, fréquence des problèmes de drogue et de violence, mauvaise réputation, taux de chômage très élevé, paupérisation de la population, faible niveau d'instruction etc. ».

¹¹ Il en est de même pour les bornes fontaines, les douches et les toilettes publiques.

Il est défini en concertation avec les habitants. Une cuve d'eau de 150 litres coûte 300 Ariary¹² à Ambohidjafy. Les usagers du lavoir d'Ampasimazava paient 400 Ariary pour une lessive. A Anjoma, il faut payer 50 Ariary par pièce de linge lavé. Les recettes ainsi perçues sont versées quotidiennement au trésorier du comité de gestion et serviront à payer les factures d'eau¹³, à rémunérer le gardien ou la gardienne du lavoir et à assurer les petites réparations (robinet, canaux d'évacuation des eaux usées, toiture, etc.).

Dans le souci de préserver l'hygiène du lieu, le nettoyage des cuves et le curage des canaux d'évacuation des eaux usées sont effectués régulièrement à l'initiative des usagers. Tous reconnaissent que le manque d'entretien et d'hygiène affecte le fonctionnement des infrastructures. De véritables travaux collectifs ont ainsi lieu une fois par mois à Ambohidjafy. L'amélioration des conditions d'accès aux lavoirs est soumise au respect des règlements intérieurs formulés à l'initiative des surveillantes et des usagers. Ces règlements peuvent être indiqués par des panneaux d'affichage. Par exemple, seule la surveillante ou la gardienne de lavoir ont le droit de manipuler les robinets, les tuyaux et la vanne du compteur d'eau pour éviter les gaspillages. Ou bien encore il est interdit d'éparpiller les emballages de détergent dans l'enceinte du lavoir.

Les jours et les heures d'ouverture sont normalement définis conjointement avec les habitants du quartier. Ouverts du lundi au samedi, de six heures du matin jusqu'à dix-sept heures, ce créneau est sensé assurer une utilisation optimale des lavoirs. Faute de branchement au réseau électrique du quartier, le service ne peut pas continuer de fonctionner tard le soir. C'est ainsi que les usagers se pressent de terminer leurs tâches en fin de matinée afin de profiter du soleil pour le séchage du linge.

II) DES MÉTIERS SE CRÉENT AUTOUR DU LAVOIR

A. La surveillance ou le gardiennage des lavoirs

Les associations qui gèrent les lavoirs recrutent ou désignent une personne compétente dont la mission principale consiste à organiser seule la vente d'eau auprès des usagers. Elle doit répondre à certaines conditions : de préférence habiter le quartier, savoir lire et écrire, avoir des notions de base en arithmétique, être autonome et avoir le sens du service. La maîtrise des outils de gestion mis en place dès le départ est indispensable. Employé à plein temps, le responsable du lavoir est encadré soit par les responsables des associations de quartiers soit par des O.N.G. locales ou internationales lors de la mise en service des équipements.

La responsabilité du lavoir est en général accordée à une femme¹⁴. Selon la mythologie malgache, la femme qui « est un don de Dieu (*Zanahary*) et est en même temps source de vie, de pouvoir et de puissance, reste toujours le pivot, le pilier de la société traditionnelle »¹⁵. Dans un contexte plus récent, elle joue un rôle régulateur dans les affaires sociales collectives.

La gardienne rentabilise son temps passé au lavoir. Elle réalise des travaux manuels tels que la broderie et le tricotage. Des petits commerces se créent également à

¹² L'Ariary est la monnaie de Madagascar, 300 Ariary correspondent à 0,11 euro. A titre indicatif une baguette de pain coute actuellement 400 Ar ou 0,14 euro, un kilo de riz coute 1200 Ar ou 0,44 euro ou encore un trajet en taxi collectif (« taxi be ») coute 300 Ar ou 0,11 euro.

¹³ Les factures d'eau sont à régler directement au bureau de la JIRAMA.

¹⁴ Les associations gérantes des points d'eau collectifs choisissent généralement une femme, d'un certain âge et/ou mère de famille, pour assurer le fonctionnement de ces derniers.

¹⁵ Jacqueline RAVELOMANANA, « L'évolution du rôle de la femme du XVI^{ème} au milieu du XX^{ème} siècle. Madagascar », in STAUDACHER-VALIAMÉE (dir.), *La femme et les sociétés pluriculturelles de l'océan Indien*. 2005, 407 p.

coté du lavoir. La vente de beignets, de fruits, du savon lui procure un complément de revenu. Cette petite entreprise rend aussi service aux passants ou aux riverains.

Il convient de noter que cette fonction n'est pas exclusivement une affaire de femmes dans tous les quartiers de Toamasina. Les hommes aussi peuvent l'assurer. L'association Mifanohana¹⁶ par exemple a recruté un homme motivé pour la fonction. Comptable à la retraite, il se dit prendre du plaisir du contact avec les gens du quartier et de la rencontre créée par le lavoir public.

B. Le métier de lavandière : un métier de survie ?

Le lavoir est un bâtiment en béton où l'on lave le linge et où les gens peuvent accéder à l'eau du réseau. Les utilisatrices des lavoirs sont des ménagères lavant leur propre linge, des lavandières qui travaillent à la journée ou des lavandières professionnelles, indépendantes ayant des clients réguliers. Pour la plupart issues d'un milieu défavorisé, les lavandières enquêtées ont entre 20 et 54 ans, vivent maritalement ou dirigent seules leur foyer.

Le métier de lavandière a fait son apparition à Madagascar vers la fin de la colonisation. Il figure parmi les conséquences de l'urbanisation qui connaît une accélération spectaculaire au milieu du XX^{ème} siècle et illustre une « dématernalisation »¹⁷ des rôles féminins. On voit donc apparaître des femmes salariées, des lavandières payées au mois, à la pièce ou journalières. Actuellement, avec la pauvreté grandissante et le fort taux de chômage qui affecte particulièrement la population féminine active, de plus en plus de femmes exercent cette activité. Bien qu'il soit informel, ce métier est reconnu par tous.

Le service de lavandière n'est qu'une délégation du domaine privé ou l'extériorisation du travail domestique chez les ménages de classes moyenne et riche. Avoir une lavandière pour assurer une partie des tâches ménagères renvoie à une réussite sociale car seuls ceux qui ont les moyens financiers peuvent y avoir recours. Toutefois les ménages aux revenus modestes y font appel pour des raisons spécifiques. Si les uns, par des contraintes professionnelles, ne disposent pas assez de temps pour faire eux-mêmes leur lessive, d'autres ont un statut social à défendre vis-à-vis du voisinage ou de la famille et sollicitent la prestation d'une lavandière de manière ponctuelle.

1) Comment ces femmes sont-elles devenues lavandières ?

Pour certaines lavandières, le métier peut être perçu comme une « tradition » qui se transmet de mère en fille. Le fait d'accompagner un membre de la famille au lavoir fait naître chez une jeune fille l'idée de tenter l'expérience une fois arrivée à l'âge adulte. On peut effectivement assurer la charge d'une famille grâce au salaire perçu par cette activité. Celles qui ont plusieurs années d'expérience affirment avoir contribué à l'amélioration des conditions financières de leur ménage.

Si pour certaines femmes, le métier relève de la tradition familiale, pour d'autres c'est le seul moyen pour survivre à la suite d'un accident de parcours de vie : licenciement, chômage, veuvage. Leur objectif est de gagner de l'argent assez rapidement mais elles ne souhaitent pas exercer cette fonction longtemps.

¹⁶ Mifanohana est une association créée en 1999 à l'initiative des femmes du quartier d'Androranga 22/11. Si au début, les activités de l'association se limitaient aux domaines de la sensibilisation pour le planning familial et à la formation de ses membres dans les travaux ménagers (art culinaire, couture), elles sont désormais élargies vers des activités de développement dont la participation à la gestion du lavoir public.

¹⁷ Jacqueline RAVELOMANANA, *Ibidem*.

2) Faire appel aux services d'une lavandière

Des ménages font appel à des lavandières d'une manière régulière ou ponctuelle selon leur besoin. Le « bouche à oreille » ou l'intermédiaire d'un proche restent les moyens efficaces pour trouver des clients ou une lavandière. La lavandière fait aussi du porte-à-porte et demande si son offre de service intéresse son interlocuteur. Le client, à la recherche d'une personne compétente et de confiance, se renseigne auprès des gens qui emploient déjà des lavandières ou bien se rend directement sur le lieu de travail et demande des informations auprès du responsable du lavoir. De cette façon, il est facile de trouver une personne.

Après avoir trouvé un terrain d'entente¹⁸, les deux parties passent un accord verbal sur le type de contrat, journalier, hebdomadaire ou mensuel, puis sur la fréquence du travail et les prises en charge¹⁹. Il convient de préciser que le repassage du linge est parfois inclus dans le contrat.

Deux formes de contrats de service lavandière existent. Le premier type de contrat se présente sous forme de tâche ponctuelle, en fonction du nombre de pièces de linge à laver. Le second type de contrat se rapporte à des tâches régulières, réservé aux lavandières professionnelles que le client conclut avec elles par le mode de paiement mensuel.

Les clients sont les usagers indirects du lavoir. Il n'y a pas de client type. D'une manière générale, ce sont des familles de catégories socioprofessionnelles très diversifiées : du cadre au simple employé de bureau. Le client peut avoir de jeunes enfants. La clientèle peut également être composée uniquement d'adultes, de gens qui vivent seul, d'étrangers. Une lavandière peut avoir plusieurs clients à la fois.

3) Le coût de leur prestation

Une lavandière travaille en moyenne deux fois par semaine pour un seul client. Les prestations peuvent varier en fonction des besoins. En cas d'urgence, ce dernier peut venir déposer le linge chez elle. Mais d'une manière générale, la lavandière vient chercher le linge chez le client. Outre le lavage et le séchage, elle le rend repassé. La rémunération est définie selon le nombre de pièces ou de manière forfaitaire. Une lavandière peut gagner jusqu'à 80 000 Ariary par mois pour les pratiques régulières²⁰ et de 3 000 à 5 000 Ariary pour une prestation journalière occasionnelle. Si les unes arrivent à arrondir la fin du mois, d'autres sont découragées par la faible rémunération de leur travail.

D'autres facteurs peuvent aussi être pris en compte dans la détermination du coût de la prestation :

- le volume du travail : nombre de pièces et les tâches à effectuer,
- la distance parcourue entre le lavoir et le domicile du client. Employée et employeur n'habitent pas forcément le même quartier. La première pouvant résider loin du lavoir. Ce problème paraît insignifiant mais a des conséquences sur l'état de santé des lavandières. Porter le linge sur la tête et parcourir une longue distance à pied est éprouvant. Plus généralement, une lavandière parcourt (pour un aller simple), entre son domicile et celui de son client près de 1 000 mètres. Puis entre le domicile de son client et le lavoir de 300 à 1 000 mètres. Ainsi le temps passé

¹⁸ Aucun contrat écrit n'est établi entre les deux parties. Les dimensions affective et sociale jouent beaucoup dans la négociation du contrat.

¹⁹ L'eau consommée au lavoir, les savons et le charbon de bois pour le repassage sont généralement pris en charge par le client.

²⁰ Le ministère du travail malgache définit le S.M.I.C. mensuel à 78 160 Ar brut pour le régime agricole et 77 062 Ar pour le régime non agricole (mars 2010). Etant donné que la plupart des lavandières travaille dans l'informel, elles ne sont soumises à aucune charge sociale. Elles ne cotisent pas pour leur retraite.

pour les déplacements est estimé à 1 h 30 pour une journée de travail. De ce fait le parcours effectué par la lavandière affecte le tarif de sa prestation.

4) Le niveau de satisfaction du service public de lavoir

Un premier groupe de lavandières constate une réelle amélioration des conditions d'accès à l'eau et au lavoir. Ce qui traduit pour elles une amélioration des conditions de travail. Bénéficier de l'eau de bonne qualité au lavoir favorise l'hygiène et permet d'avoir le linge bien propre. L'eau fournie au lavoir public rassure les clients certainement davantage que celle venant d'une autre source. En effet, certaines lavandières ne vont plus sur les abords de rivière ou canal pour y faire la lessive²¹.

L'amélioration du cadre de travail se présente par l'augmentation du nombre de cuves et des robinets permettant d'éviter la queue devant une borne-fontaine par exemple et d'alléger les corvées d'eau (trajet, attente). Le progrès assure la sécurité des usagers. Le risque d'accident y est donc moindre.

La présence de la gardienne du lavoir oblige les usagers à respecter le règlement intérieur. Elle assure la bonne gestion et le meilleur usage de l'infrastructure. Malgré cela, les usagers se plaignent de l'absence de maintenance systématique de l'infrastructure. Ce qui provoque la dégradation de l'ensemble du système de réseau d'eau (robinet, tuyaux, canaux d'évacuation des eaux usées, toiture, portail).

Un deuxième groupe d'usagers rapporte les mauvaises conditions pour certains lavoirs. Les lavoirs de la ville de Toamasina enregistrent un taux de fréquentation élevé, notamment le samedi matin, où familles et lavandières se battent pour avoir une place. La capacité d'accueil de l'ouvrage reste encore faible malgré l'effort déployé par la municipalité. L'insuffisance de cuves provoque le manque de confort pour les usagers en surnombre. Faute de place, certains usagers du lavoir d'Anjoma se mettent au sol pour laver le linge.

Par ailleurs, un reproche fait par les usagers à l'encontre de la surveillante se rapporte à l'ouverture ou à la fermeture irrégulière du lavoir. Le fait que la gardienne arrive tard ou ferme le lavoir avant l'heure de fermeture augmente le temps d'attente pour accéder à une cuve. Certains usagers constatent que les horaires sont rarement respectés et leur paraissent trop courts. Cette déclaration semble pourtant contredire le fait que la surveillante du lavoir ait été recrutée ou désignée par l'assemblée générale avec les usagers, qui a également défini les horaires de fonctionnement.

Les usagers dénoncent aussitôt le manque de rigueur dans la gestion du service mais restent impuissants face à de telle situation. La suspension d'une surveillante de lavoir revient à la seule autorité des structures de gestion qui ne semblent cependant pas y porter beaucoup d'attention.

Aux avantages et inconvénients constatés, l'eau, appréciée mais coûteuse, reste néanmoins hors de portée de très nombreux ménages du fait des carences du réseau et de l'éloignement des installations comme de son coût.

III) PRODUCTION ET REPRODUCTION DES LIENS SOCIAUX AUTOUR DU LAVOIR

Nous approchons le lavoir public comme un lieu par excellence de la sociabilité urbaine. Lieu de communication et de socialisation, il est l'un des éléments qui composent une ville. Témoin de la vie quotidienne, autour du lavoir convergent toutes

²¹ On peut encore trouver des points de lavage le long de la route menant à la station de traitement de l'eau de Farafaty ou le long du canal du nord.

formes de sociabilité. Ceux qui fréquentent cet espace, que ce soit pour des raisons professionnelles, ou encore le simple passant, créent un lien à la fois riche et complexe.

A. Le triangle lavoir-lavandière-clients : les liens professionnels

Le lavoir rend possible une relation professionnelle. Les lavandières entretiennent des liens avec leurs clients. La relation employeur/employé est avant tout d'ordre humain ou affectif. Faire appel aux services d'une personne demande le respect des exigences des deux parties et requiert une certaine flexibilité comme en témoignent certaines clientes.

Ainsi, pour gagner leur confiance et pour les fidéliser, le service rendu doit être impeccable : suivre les consignes, respecter le calendrier de ramassage du linge, rendre le linge propre et bien repassé. Tout ceci définit la qualité de travail dans le métier de lavandière et au client d'en apprécier le service rendu.

Au-delà des relations professionnelles se créent des relations amicales entre les usagers. Certaines disent avoir trouvé facilement des amies en se rendant au lavoir. C'est pour elles un moyen de surmonter les tensions créées par l'accomplissement de leur mission.

B. Le lavoir est un lieu de rencontre, un lieu convivial

À force de se retrouver régulièrement sur le même lieu, les usagers se familiarisent et adoptent les gestes naturels de la vie courante. Le côtoiement, les regards, les échanges de salutations, les demandes de nouvelles des autres en sont des exemples concrets.

Le lavoir constitue un lieu de défoulement pour les lavandières qui viennent étaler leur joie et leur misère, les unes après les autres²². On peut y parler de la pluie et du beau temps. On raconte des anecdotes. On chante, on rit. Ceci permet, paraît-il de surmonter la pénibilité de la journée.

C'est au lavoir que l'on peut discuter librement et échanger sur un thème économique, politique, social et surtout les faits divers. Le lavoir offre également une occasion de parler des sujets plus personnels comme les problèmes conjugaux ou bien des rapports parents-enfants. En tout cas, le lavoir constitue un terrain de jeu social par une certaine relation « fonctionnelle » qui est ouvertement chaleureuse, spontanément personnalisée entre les usagers du lavoir.

C. Autour du lavoir s'exercent la solidarité et l'entraide : le vivre ensemble

La création de liens sociaux autour d'un lavoir public rappelle les liens entre habitants d'un même village ou d'un même quartier. L'esprit de solidarité, d'entraide, de respect mutuel et le sens de la discipline de groupe sont fortement ancrés dans la culture malgache. Il entraîne en conséquence une responsabilité collective.

Toutes formes de solidarité se manifestent autour du lavoir entre les usagers pour les événements sociaux (mariage, naissance, maladie, décès) et permettent de se retrouver en dehors du cercle de travail. À de tels événements, chacun participe selon ses possibilités : aide matérielle, cotisation. Ceci consiste à manifester la solidarité du groupe et la concrétisation de la volonté d'unité.

Au-delà des événements sociaux, le vivre ensemble autour du lavoir prend toute son importance. Il s'agit ici de préserver cette solidarité qui conditionne en quelque sorte l'utilisation et la gestion de l'équipement : respect mutuel, respect des consignes d'utilisation du lavoir.

²² Mohamed ABDOU, *op.cit.*, p. 86.

Plus concrètement, une association de lavandières est en gestation à Ambohijafy. Le but serait en fait de valoriser le métier et d'avoir une reconnaissance légale auprès des pouvoirs publics. Les activités de l'association consisteraient d'une part à trouver des partenaires financiers pour permettre de construire ou de réhabiliter d'autres lavoirs publics dans les quartiers et d'autre part à assurer la formation des membres.

IV) LES NOUVEAUX RAPPORTS SOCIAUX AUTOUR DU LAVOIR ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LES ESPACES URBAINS DÉLAISSÉS PAR LE RÉSEAU D'EAU CONVENTIONNEL

Les lieux publics sont, rappelons-nous, les supports techniques de la ville. Ils constituent les piliers de la vie urbaine et témoignent du dynamisme de l'organisation de l'espace. Tous les citoyens peuvent s'y rencontrer pour diverses raisons. Mais tous ne fréquentent pas les mêmes lieux. Chaque individu ou groupe s'identifie à un lieu bien défini. Le cas du lavoir public illustre de façon originale cette image car il véhicule des enjeux nouveaux.

A. Le lavoir devient le domaine de prédilection d'un groupe professionnel et des riverains

Au lavoir tout le monde se connaît, se familiarise. Le lavoir crée deux groupes d'utilisateurs : le groupe professionnel (ceux qui y tirent un revenu) et le groupe de particuliers, tous deux habitant souvent le même quartier. L'homogénéisation du profil des utilisateurs est ici favorisée. Là apparaît l'enjeu d'identité sociale qui repose sur la construction d'une image de soi par rapport à autrui et de l'identification par rapport à un lieu²³.

Dans l'utilisation de l'ouvrage, l'articulation du professionnel et du résidentiel est portée par certains groupes qui cherchent à l'imposer. Elle tend en effet à exclure des fractions de la population de la ville : les habitants des quartiers non équipés éprouvent parfois des difficultés à établir des relations avec les habitués d'un lavoir qui considèrent le bâtiment public comme un espace « privé » qui leur est réservé. Les professionnelles du lavage ou les lavandières veulent de la continuité dans l'exercice de leur métier, tout en gardant le même rythme et le même cadre de travail. L'arrivée d'une autre personne risque selon elles de bousculer l'ordre établi entre les habitués.

Le lavoir public aux yeux des utilisateurs est à la fois un espace de travail et donc de survie pour la masse populaire. Il peut être au centre de conflits aigus et fréquents entre les riverains de quartiers. On constate chez les habitués une volonté de contrôler le lavoir pour en tirer un maximum de profit.

B. L'appropriation du lavoir public et le conflit d'usage entre les riverains

Afin de faciliter la diffusion de l'accès des pauvres à une eau de qualité et de quantité satisfaisantes, les projets réalisés à l'initiative de très nombreux acteurs reposent notamment sur la participation²⁴ des utilisateurs à leur approvisionnement. C'est ainsi que au début des années 2000, les points d'eau collectifs payants ont fait leur apparition dans le paysage urbain de Toamasina.

Cependant, cette forme d'implication des utilisateurs dans la gestion et l'entretien des biens publics d'approvisionnement en eau a créé des malentendus. D'ailleurs, les entretiens réalisés auprès des responsables municipaux et d'O.N.G. ont révélé que les messages véhiculés sur la participation et la gestion partagée des lavoirs ont été en

²³ C'est aussi valable pour les places publiques, les rues, les cafés, etc.

²⁴ La participation se présente sous diverses formes : participation à la conception des projets d'équipement en eau, participation en main d'œuvre, apport technique ou matériel, co-construction, co-gestion, coproduction du service, participation financière.

grande partie mal compris par la population. Le fait de participer financièrement au fonctionnement du service de lavoir est considéré comme s'approprier le lavoir au sens strict du terme. Ce sentiment se fait plus sentir chez les lavandières. L'intervention du chef de quartier est souvent nécessaire pour traiter les plaintes déposées par les victimes de ce monopole.

C. L'eau est vectrice d'inégalités, le lavoir les amplifie

Les quartiers en marge n'apparaissent pas souvent sur les schémas directeurs des municipalités. La population qui y réside présente les caractéristiques de la pauvreté urbaine : faible accès aux services essentiels (eau, assainissement, électricité), fort taux de chômage, faible niveau de vie, etc.

L'eau du réseau reste encore hors de portée de très nombreux ménages. L'éloignement des lavoirs fonctionnels pénalise les quartiers non équipés et attise la jalousie des quartiers défavorisés. Les ménages pauvres ont recours à des solutions peu viables. Les particuliers qui ne peuvent pas se payer une place au lavoir, et encore moins faire appel à une lavandière, ont recours à une solution individuelle qui est l'utilisation de l'eau de la nappe phréatique par un système de forage avec une pompe manuelle²⁵. L'eau ainsi puisée est impropre et ne satisfait pas toujours l'usager.

Les entretiens réalisés autour de quatre lavoirs publics d'Ampasimazava, Anjoma, Ambohijafy et Androranga ont montré que ces équipements collectifs favorisent la création de liens sociaux. L'intérêt porté sur leur fonctionnement et les activités qui s'y créent contribue à comprendre les usages et la représentation de ces lieux communs méprisés par les élites car ils sont assimilés à un travail ignoble et dévoué aux catégories populaires. Le service de lavoir public reste toutefois satisfaisant : les lavandières y trouvent leur compte, les simples usagers arrivent à satisfaire leur besoin en termes de lavage et d'hygiène. La description des rapports sociaux autour du lavoir dévoile l'attachement au lieu. Le contact permanent à toutes les personnes qui s'y rendent permet de tisser des relations durables, amicales ou professionnelles et reflète ainsi les modes d'organisation sociale et territoriale d'un quartier donné. Tous ne partagent cependant pas le même avis. La présence du lavoir n'assure pas forcément des liens sociaux avec les quartiers voisins, non équipés. Son mode de gestion basé sur la participation des bénéficiaires exclut davantage ceux qui ne résident pas dans le quartier. Ainsi, en reprenant les termes employés par Catherine Fournet-Guérin²⁶, les lavoirs constituent des lieux de sociabilité trompeurs. Les liens sociaux s'inscrivent à une échelle très locale.

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

CHAUVIN Jean, 1945, *Le vieux Toamasina*, 147 p.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 1994, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^{ème} au XX^{ème} siècle*, Editions Desjonquères, p. 109.

JAGLIN Sylvie, 2005, *Services d'eau en Afrique sub-saharienne. La fragmentation urbaine en question*, Espaces et milieux, CNRS Editions, 244 p.

KOROSEC-SERFATY Perla, 1988, *La sociabilité publique et ses territoires. Places et espaces publics urbains*, Kansas, USA, 22 p.

²⁵ Comme déjà mentionné plus haut, l'utilisation de la pompe aspirante est caractéristique de la ville de Toamasina (un forage de moins de 2 mètres de profondeur est souvent suffisant). 60% des ménages en font la première source d'alimentation en eau. Plus de la moitié des malgaches vivent avec moins d'un dollar par jour.

²⁶ Catherine Fournet-Guérin, « Vivre le quartier à Tananarive. De la remise en cause d'un mythe urbain universel », in *Espaces et sociétés. Les lieux des liens sociaux*, n° 126, 2006-3, p. 69-86.